

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 8

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce qui ressort essentiellement des chiffres ci-dessus, c'est que le volume total du peuplement pur de hêtre était inférieur, en 1923, de 204 m³ à celui du peuplement mélangé et de 231 m³ à celui du mélèze. Et tandis que l'accroissement courant de 1919 à 1923 comportait 15 m³ seulement pour le premier, il s'est élevé à 18,2 m³ pour le mélèzein mélangé de hêtre.

C'est dire que, dans le cas particulier, le mélange en cause des essences a influencé de façon très favorable l'accroissement en matière.

Il n'est pas indifférent pour le propriétaire de savoir quel fut l'effet du mélange admis sur le rendement financier. On s'en fera une idée très suffisante si l'on veut bien tenir compte du fait que les tiges du mélèze fournissent une forte proportion d'un bois de service très estimé qui se paie cher, tandis que pour le hêtre la proportion du bois de service est relativement faible. Pour fixer les idées, on peut admettre les prix moyens suivants des bois sur pied, valables à Zurich :

pour le mélèze 65 fr. le m³
» » hêtre 30 » » »

Il en ressort que la valeur des peuplements en cause du même âge aurait été, en 1923, la suivante à l'hectare :

Placette 197, hêtre	17.000 fr.
» 39, hêtre et mélèze . . .	35.000 »
» 40, mélèze et hêtre . . .	46.200 »

Ainsi que le montrent ses chiffres, l'introduction du mélèze voulue par l'inspecteur forestier Obrist a eu pour le propriétaire actuel du sol les conséquences les plus heureuses.

On trouverait difficilement un exemple montrant de façon plus convaincante le bienfaisant effet dans nos forêts d'un mélange judicieux des essences.

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent des 17 et 18 juin 1926, à St-Gall et Schaffhouse.

1° Ont demandé leur admission comme sociétaires :

MM. *Crahay Nestor*, ancien directeur général des forêts, à Rochefort (Belgique).

Küng Bruno, administrateur forestier, à Schleins (Grisons).

Ces deux candidats sont admis dans notre société.

Nous avons le regret de déplorer le décès des sociétaires suivants :

MM. *Thomann Albert*, président de la corporation de Zollikon (Zurich).

Meyer Baptiste, municipal, à Lucerne.

von Tschudy Aegidius, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, à St-Gall.

- 2° Est ratifié le contrat stipulé entre la Station fédérale de recherches forestières, à Zurich, et notre Société, concernant la publication de courtes notices dans nos deux journaux.
- 3° On admet une demande de subvention pour un voyage d'étude en Finlande et Scandinavie.
- 4° Le caissier rapporte sur les comptes de l'exercice 1925/26 qui prendra fin le 30 juin.
- 5° Il est décidé que l'abonnement pour les deux journaux sera augmenté, à partir de 1927, de 12 à 13 fr. Par contre, la cotisation des sociétaires qui recevront ces deux journaux sera réduite de 17 à 16 fr.
- 6° On examine et met au net le projet, présenté par le secrétaire, d'une demande à adresser au Département fédéral de l'Intérieur en vue de l'organisation d'une nouvelle série de conférences forestières.
- 7° M. Pometta présente un rapport sur le Congrès international de sylviculture à Rome.
- 8° Projet d'acquisition d'une forêt en vue des travaux pratiques des étudiants de l'Ecole forestière de Zurich. Nous avons reçu, le 18 mai, des professeurs de cette Ecole, un rapport à ce sujet, lequel a été mis en circulation parmi les membres du comité. La question figurera parmi les sujets à traiter lors de la prochaine assemblée générale.

Extrait des comptes 1925/26 et des budgets pour 1926/27 de la Société forestière suisse.

A. Société forestière.			
Budget 1925/26 Fr.	Comptes 1925/26 Fr.	<i>I. Recettes.</i>	Budget 1926/27 Fr.
4.100, —	4.329, 50	1. Cotisations des sociétaires (y compris les nouveaux) . . .	4.200, —
		2. Subventions:	
	6.000, —	a) de la Confédération . . .	6.000, —
	200, —	b) de la Société vau-	
		doise des forestiers . . .	* 200, —
6.500, —	300, —	c) du canton du Valais . . .	* 300, —
		3. Journaux:	
		Abonnements	
6.300, —	6.428, 07	à la „Zeitschrift“ . . .	6.300, —
2.900, —	2.822, 02	au „Journal forestier“ . . .	2.800, —
19.800, —	20.079, 59	A reporter	19.800, —

* Pour la publication du *Journal forestier suisse*.

Budget 1925/26 Fr.	Comptes 1925/26 Fr.		Budget 1926/27 Fr.
19.800, —	20.079, 59	Report	19.800, —
600, —	667, 15	Insertions	500, —
—, —	250, —	Part de la Station de recherches forestière et de la Station cen- trale de météorologie à Zurich	1.200, —
200, —	—, —	Divers	50, —
250, —	239, 79	4. Intérêts du compte-courant et du compte de chèques . .	200, —
		5. Divers:	
100, —	325, —	Provision sur assurances . .	200, —
50, —	27, 50	Divers	50, —
<u>21.000, —</u>	<u>21.589, 03</u>	Total des recettes	<u>22.000, —</u>

II. Dépenses.

300, —	305, 50	1. Administration et imprimés .	300, —
1.300, —	929, 50	2. Comité permanent et commissions	1.300, —
		3. Coût des périodiques:	
11.000, —	11.307, 21	a) Edition allemande	11.500, —
7.700, —	7.483, 17	b) Edition française	8.000, —
700, —	432, —	c) Frais communs	700, —
400, —	400, —	d) Suppléments	300, —
—, —	—, —	4. Travaux mis au concours . .	—, —
600, —	643, 35	5. Divers et imprévu	600, —
<u>22.000, —</u>	<u>21.500, 73</u>	Total des dépenses	<u>22.700, —</u>
—, —	88, 30	Excédent des recettes	—, —
<u>1.000, —</u>	—, —	Excédent des dépenses	<u>700, —</u>

III. Bilan.

Situation au 1 ^{er} juillet 1925	7.368, 15
Excédent des recettes pour l'exercice 1925/26	88, 30
Situation au 1 ^{er} juillet 1926	<u>7.456, 45</u>

Dont: 7.008,— fr. en compte-courant à la Banque cantonale de St-Gall
448,45 „ au compte de chèques IX/3467, à St-Gall.
7.456,45 fr., total, comme ci-dessus.

B. Compte de la publication „La Suisse forestière“.

Budget 1925/26 Fr.	Comptes 1925/26 Fr.	<i>I. Recettes.</i>	Budget 1926/27 Fr.
50, —	52, 40	1 ^{re} édition:	
		Vente en librairie de l'édition française	50, —
		2 ^e édition:	
		a) édition allemande:	
1.800, —	838, 40	1. Vente en librairie	400, —
2.400, —	2.441, 30	2. Vente par la Société forestière	400, —
		b) édition française:	
—, —	—, —	1. Vente en librairie	—, —
—, —	—, —	2. Vente par la Société forestière	4.700, —
150, —	211, 30	c) Intérêts	150, —
<u>4.400, —</u>	<u>3.543, 40</u>	Total des recettes	<u>5.700, —</u>

II. Dépenses.

		2 ^e édition:	
		1. Frais d'impression, de reliure, de rédaction, etc.:	
500, —	580, —	a) édition allemande	300, —
—, —	—, —	b) édition française	8.000, —
		2. Administration et imprimés:	
500, —	261, 70	Vente par la Société forestière	400, —
<u>1.000, —</u>	<u>841, 70</u>	Total des dépenses	<u>8.700, —</u>
<u>3.400, —</u>	<u>2.701, 70</u>	Excédent des recettes	—, —
—, —	—, —	Excédent des dépenses	<u>3 000, —</u>

III. Bilan.

Solde au 1 ^{er} juillet 1925	5.469, 30
Excédent des recettes de l'exercice 1925/26	2.701, 70
	<u>8.171, —</u>
Solde au 1 ^{er} juillet 1926	

Dont: 7.248, — fr. en dépôt à la Banque cantonale de St-Gall (livret de caisse d'épargne N° 139), et
 923, — „ au compte de chèques IX/3467, St-Gall.
 8.171, — fr. total, comme ci-dessus.

C. Suppléments.

Budget 1925/26 Fr.	Comptes 1925/26 Fr.	N° 1. „Der Plenterwald“, par R. Balsiger	Budget 1926/27 Fr.
<i>I. Recettes.</i>			
400, —	400, —	Subvention de la Confédération	—, —
400, —	400, —	Subvention de la Société forestière	—, —
1.000, —	1.000, —	Fonds de garantie de l'auteur	—, —
700, —	592, —	Vente	800, —
—, —	—, —	Intérêts	5, —
<u>2.500, —</u>	<u>2.392, —</u>	Total des recettes	<u>805, —</u>
<i>II. Dépenses.</i>			
2.500, —	2.326, 80	Frais d'impression, d'illustration, de vente	55, —
<u>2.500, —</u>	<u>2.326, 80</u>	Total des dépenses	<u>55, —</u>
<u>—, —</u>	<u>65, 20</u>	Excédent des recettes	<u>750, —</u>

III. Bilan.

Solde au 1 ^{er} juillet 1926	<u>65, 20</u>
Dont: en dépôt à la Banque cantonale de St-Gall (livret de caisse d'épargne N° 240 091).	

D. Fonds pour voyages d'étude de la Société forestière suisse.

(Fonds Morsier)

I. Recettes.

600, —	622, 45	Intérêts des capitaux et du compte-courant	600, —
--------	---------	--	--------

II. Dépenses.

600, —	200, —	Pour subsides	600, —
<u>—, —</u>	<u>422, 45</u>	Excédent des recettes	<u>—, —</u>

III. Bilan.

Solde au 1 ^{er} juillet 1925	12.014, 20
Excédent des recettes de l'exercice 1925/26	<u>422, 45</u>
Solde au 1 ^{er} juillet 1926	<u>12.436, 65</u>

Dont: 11.500, — fr. en titres déposés à la Banque cantonale de St-Gall.
936, 65 „ à la Banque cantonale de St-Gall (livret de la caisse d'épargne N° 140).

12.436, 65 fr. total, comme ci-devant.

La *liste des titres* est la même qu'en 1924/25, à une exception près : l'obligation 5¹/₄ ‰ de la Banque cantonale de St-Gall (500 fr.) a été convertie en un titre à 5¹/₂ ‰.

St-Gall, juillet 1926. Pour la Société forestière suisse :

Le caissier : *Graf*, inspecteur forestier cantonal.

COMMUNICATIONS.

Une initiative romande touchant le carburant national.

On se souvient que lors de l'assemblée de la Société vaudoise des forestiers, le 20 février 1926, M. Aubert, inspecteur forestier à Rolle, qui s'est spécialisé dans la question du carburant national, a fait une conférence très documentée sur le sujet. Cette initiative de la dite Société devait avoir un épilogue. Encouragé de plusieurs côtés et en particulier par le Service cantonal vaudois des forêts, M. Aubert a poursuivi ses études durant les trois derniers mois et a réussi à intéresser un propriétaire de camions à Rolle, lequel a fait venir un autogaz, système G. E. P. E. A.

Pour permettre aux divers intéressés d'échanger leurs vues sur la question et pour arriver à constituer un comité d'études, M. Aubert a chargé l'Association forestière vaudoise de prendre l'initiative de la convocation d'une séance qui a eu lieu à Rolle le 26 mai. Des représentants de la Société suisse des propriétaires de camions, des postes, de l'armée, de plusieurs compagnies de transports, de l'industrie automobile, de l'administration forestière, du secrétariat de l'Union suisse des paysans ainsi que du Département fédéral de l'Economie publique assistaient à la séance.

Le président de l'Association forestière vaudoise a donné la parole à M. le conseiller d'Etat *Fazan*, lequel démontra qu'il était de notre devoir de chercher à produire un carburant national. Nous nous affranchirions ainsi de l'étranger, pour les lourds transports routiers tout au moins. On suivrait ainsi la même politique économique que les chemins de fer fédéraux qui utilisent la traction électrique pour diminuer les achats de charbon au dehors. En produisant à l'intérieur de la Suisse un carburant indigène, on augmenterait le rendement de la terre et on créerait une industrie nouvelle. La Suisse dépense actuellement plus de vingt millions de francs chaque année pour l'achat d'essence. Les études qui ont été entreprises ces dernières années permettent de poursuivre les essais d'une façon sûre dans la direction du carburant bois ou charbon de bois. Il est donc du devoir des gouvernements de prêter une attention particulière à cette découverte récente.

M. Aubert projeta sur l'écran une série de clichés qui firent saisir à son auditoire tous les progrès obtenus durant ces dernières années dans le domaine de la traction à l'aide du charbon ligneux, du bois